

# Moratoires sur la fracturation hydraulique

## Partage international n° [304](#) - Décembre 2013

Les représentants du gouvernement de la province canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador ont annoncé un moratoire sur la fracturation hydraulique, technique d'extraction du gaz naturel qui, selon certains scientifiques, provoquerait de sérieuses pollutions de l'air et de l'eau. « *Notre gouvernement n'acceptera pas les demandes d'exploration pétrolière faisant appel à la fracturation hydraulique, a déclaré Derrick Dall, ministre des Ressources naturelles. Notre première préoccupation est la santé et la sécurité de la population. En prenant cette décision, notre gouvernement agit de façon responsable et en respectant l'équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.* » Le gouvernement provincial évaluera l'impact géologique des techniques de fracturation et laissera à la population l'occasion de s'exprimer sur cette question. Les provinces du Québec et de la Nouvelle Ecosse ont déjà annoncé un moratoire sur la fracturation hydraulique, en

attendant une étude plus approfondie.

Aux Etats-Unis, trois villes de l'Etat du Colorado ont décidé, en novembre 2013, d'interdire la fracturation. Les résidents de Fort Collins et de Boulder, au Colorado, ont interdit la fracturation hydraulique pour au moins les cinq prochaines années, et la ville de Lafayette a adopté une interdiction pour tous les nouveaux puits de pétrole et de gaz.

**Sources** : [commondreams.org](#) ; [cbc.ca](#) ; [mcclatchydc.com](#)

**Thématiques** : [environnement](#)

**Rubrique** : [S.O.P. — Sauvons notre planète](#) (« Les changements climatiques montrent sans l'ombre d'un doute que la planète est malade... Le temps nous est compté pour mettre fin aux ravages que subit quotidiennement la planète Terre. Chaque homme, chaque femme, chaque enfant a son rôle à jouer dans sa restauration. Oui, le temps presse. Save Our Planet (S.O.P.), sauvons notre planète ! » Le Maître de B. Creme, S.O.P. Sauvons notre planète, le 8 septembre 2012.)